

ALERTE aux SYNDIQUES



- Pour gagner la grève de l'aluminium;
- Pour soutenir nos confrères dans leur lutte;
- La CTCC bâtit, en plus des caisses existantes;

Vol. XXXIII — No 24

OTTAWA, 21 JUIN 1957

UN FONDS SPECIAL

DE SOLIDARITE

PREMIERE ETAPE: \$500,000.00

IL FAUT PROUVER A L'ALUMINUM CO. QUE
LES OUVRIERS DU QUEBEC NE SONT PAS DU

"CHEAP LABOR"

VOUS

apprendrez en pages 4, 5
et 8 les moyens de
participer à cette lutte,
de contribuer selon vos
ressources, à la

VICTOIRE



M. Adrien Plourde, président du Syndicat d'Arvida recevant des mains du Secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, le premier "Bon de solidarité" émis par la CTCC, lors de l'assemblée des permanents syndicaux tenue à Québec en fin de semaine. M. Plourde a été le premier permanent syndical à acheter un "Bon de solidarité syndicale". Spontanément, les permanents ont contribué plus de \$2,000 dès l'annonce de cette politique.

Un aveu de la Dominion Textile confirme les revendications syndicales

Un roulement de la main-d'oeuvre de 47.43 p. 100 en 1956 - "Un chiffre exorbitant dont nous ne pouvons être fier", dit la compagnie - Un grand nombre de nos employés nous ont quitté parce qu'ils n'étaient pas satisfaits de nos conditions de travail, ajoute la lettre de la compagnie à ses contremaîtres

La compagnie Dominion Textile vient d'adresser une lettre à ses contremaîtres qui confirme en tous points les prétentions des syndicats des travailleurs à l'effet que les employés de cette compagnie sont de moins en moins satisfaits des conditions de travail qui sont imposées par cette entreprise.

La lettre qui s'adresse aux contremaîtres de cette compagnie demande à ces derniers s'ils ont fait tout leur possible pour retenir au travail quelques-uns des 4,500 employés qui ont quitté le travail pour se trouver un emploi ailleurs.

La lettre demande en outre aux contremaîtres, "de jeter un coup d'oeil sur la situation pour voir ce qui peut être fait pour améliorer les conditions de travail et par conséquent le moral des employés".

Ces aveux de la Dominion Textile ne font que confirmer les

prétentions syndicales à l'effet que l'interprétation que donne la compagnie à la clause 17 au sujet des changements de tâches et de l'augmentation des tâches, trompent complètement la bonne foi des travailleurs qui ont accepté, en juin dernier, le retour au travail sous de fausses représentations. La compagnie, en effet, avait convenu que les changements de tâches qui exigent plus de travail, doivent subir une période d'essai avec la garantie du salaire payé auparavant.

Depuis cette date, la compagnie a effectué de nombreuses augmentations de tâches, mais elle a prétendu qu'il ne s'agissait que de changements de routine et non pas d'augmentation de tâches. Les travailleurs qui constatent, eux, que leurs tâches sont augmentées et leur enveloppe de paie diminuée, savent aussi que la compagnie cherche à les tromper, d'où leur mécontentement, leur départ.

Texte de la lettre de la compagnie

Notre compagnie a subi de lourdes pertes d'employés durant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1957 et cela particulièrement par le roulement de la main-d'oeuvre. Plus de 4,500 employés ont quitté leur emploi durant cette période, c'est-à-dire 47.43 p. 100 de notre effectif ouvrier. C'est un chiffre exorbitant dont nous ne pouvons pas être fiers.

Un grand nombre d'employés nous ont quitté parce qu'ils n'étaient pas satisfaits des conditions de travail; un nombre impressionnant furent congédiés ou bien mis à pied pour manque de travail.

En tant que contremaîtres avons-nous fait tout notre possible pour retenir quelques-uns de ces employés?

Dans l'intervalle, commençons à jeter un regard sur notre situation pour voir ce qui peut être fait pour l'amélioration des conditions de travail et par conséquent, le moral des employés; voyons ce qui peut être fait pour avoir de meilleures cédules de production afin de ne pas avoir à en mettre un si grand nombre à pied à cause du manque de travail; voyons enfin ce qui peut être fait pour l'entraînement de nos employés les rendant fiers et loyaux, afin de ne plus avoir à les congédier. Décidons-nous à faire quelque chose de positif à ce sujet.



Les destinées de la Fédération des Travailleurs du Bois ouvré du Canada ont été confiées pour la prochaine année aux mêmes officiers que l'an dernier. La photo du haut nous présente cet exécutif élu dimanche dernier à la dernière séance de ce congrès qui se tenait à la salle de l'école Victor-Côté de Matane. Première rangée, de gauche à droite, MM. Normand Dubé, 1er vice-président; F.-X. Légaré, président; Georges-E. Gagné, secrétaire; Georges-E. Patry, trésorier; seconde rangée, Jean-Paul Bérubé, 2ème vice-président; Wellie Piché et Roland Lamagne, représentants du comité paritaire. MM. Gagné et Patry sont aussi représentants du comité paritaire.

MONTREAL

Session annuelle de l'équipe d'éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux

L'équipe d'éducation du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal se réunira en séances d'études les 21, 22, 23 et 24 juin prochain à Val-Morin afin d'examiner le programme accompli et préparer le programme d'éducation pour l'année débutant en septembre prochain.

L'ouverture des journées d'études aura lieu le samedi matin, 22 juin à 9.30 a.m. Les participants devront s'inscrire la veille au soir alors qu'on leur remettra le dossier de travail.

Le programme de toutes les séances est divisé comme suit: exposé d'un conférencier invité, commentaires des observateurs, travail en commissions, séance plénière, rapports des commissions, discussion générale et conclusion.

Parmi les personnalités invitées, on remarque MM. Claude Ryan, président de l'Institut canadien d'Education des adultes; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC; Guy-Beaugrand-Champagne, de l'Université de Montréal.

Au cours de ces journées d'études, les sujets suivants seront traités: les raisons en faveur de l'éducation populaire; pourquoi le mouvement syndical s'occupe-t-il

de l'éducation populaire?; la pédagogie moderne au service de l'éducation populaire; les besoins et problèmes du fonctionnaire.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: \$227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa



Monsieur Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération Nationale du Vêtement, lisant son rapport devant les congressistes de la Fédération en fin de semaine dernière à Québec. Sur la photo, on remarque de gauche à droite, M. Angelo Forte, président; M. l'abbé Antonio Parenteau, aumônier de la Fédération; M. Gérard René, vice-président et M. Jean-Claude Leclerc, trésorier sortant de charge.

La Fédération du Vêtement définit son attitude sur les projets de réformes de structures de la CTCC

Soixante-cinq délégués représentant tous les secteurs du vêtement ont étudié d'une manière objective les projets de réformes de structures de la CTCC et ils ont adopté à l'unanimité une résolution visant à modifier les projets actuellement soumis.

Le congrès qui a eu lieu à Québec en fin de semaine dernière, sous la présidence de M. Angelo Forte, a en outre adopté une résolution assurant les grévistes d'Arvida de leur entier appui et demandé à tous les syndicats affiliés de prendre toutes les mesures financières pour soutenir les grévistes de l'aluminium.

Les délégués ont étudié les rapports présentés par le président de la Fédération, M. Forte, qui a fait une revue complète de la situation dans les diverses branches de l'industrie du vêtement, soit le bas façonné, le gant, l'industrie de la chemise, le vêtement pour hommes et le vêtement fin.

De son côté, l'organisateur de la Fédération, M. Jean-Noël Godin, a analysé plusieurs problèmes qui ont été soulevés dans l'industrie du gant. Il a souligné que la détermination des travailleurs et le travail d'équipe des organisateurs constituaient les meilleures armes pour triompher des entreprises les plus réfractaires au syndicalisme. Il a rappelé à ce sujet le travail accompli dans ce secteur qui a amené plusieurs centaines de travailleurs dans les rangs du syndicalisme dans la région de Sherbrooke.

On a aussi souligné la présence des syndicats du Bas Façonné et Circulaire qui viennent de s'affilier à la Fédération du Vêtement. Un effort spécial sera tenté cette année pour organiser les

entreprises qui ne le sont pas et relever ainsi le niveau de vie de ces travailleurs et celui des travailleurs de l'industrie en général.

Les réformes de structures. Après étude et discussion, le congrès, à l'unanimité, s'est rallié pour amender un projet de réformes de structures présenté par le comité des résolutions. Voici la position de la Fédération concernant les réformes de structures de la CTCC:

1. Que le principe des six Fédérations professionnelles soit accepté et qu'il y ait une date déterminée pour en arriver à une telle fusion.

2. Que l'on revise la distribution des territoires des Conseils centraux pour rendre plus pratiques et plus efficaces les services qui pourraient être donnés par lesdits Conseils.

3. a) Que la politique des négociations relève des Fédérations et que la négociation soit faite par les Fédérations qui désigneront leurs négociateurs et les libérés qui devront s'occuper de ces problèmes.

b) Que la surveillance et l'application des conventions ainsi que la bonne marche des activités syndicales relèvent autant que faire se peut des Conseils centraux.

4. Que tous les Per Capita soient payés directement à la

CTCC, qu'elle fixe un budget pour les dépenses d'administration de chacune des Fédérations et des Conseils centraux et qu'elle leur verse périodiquement les argents prévus par ledit budget. Ce budget devra être établi sur des bases uniformes et proportionnelles.

5. Que tous les syndicats affiliés à la CTCC devraient obligatoirement s'affilier aux Fédérations et aux Conseils centraux.

6. Que chaque corps affilié, avant d'engager un libéré, soumette, pour approbation, le nom du candidat à un Comité spécial qui devrait être formé par le Bureau confédéral, et ceci dans le but d'empêcher des indésirables de s'infiltrer dans le mouvement.

7. Tous les libérés déplacés par la nouvelle structure devraient être absorbés par la CTCC.

A l'issue du congrès qui s'est terminé à Québec samedi, les délégués ont procédé à l'élection des officiers pour l'année courante. Ont été élus: MM. Angelo Forte, président; Gérard René, 1er vice-président; Mlle Irma Gagnon, 2e vice-présidente; Jean-Noël Godin, 3e vice-président et Adrien Desruisseaux, 4e vice-président. M. Lucien Laforest a été réélu secrétaire tandis que M. Jean-Marc Bergeron a été élu trésorier.

Un premier bon point pour les conservateurs

Ni la CTCC, ni le journal Le Travail n'ont participé à l'élection fédérale qui vient de se terminer. Quant à analyser toutes les circonstances qui ont amené la chute du gouvernement, cela dépasse nos possibilités quand les experts dans ces questions ne parviennent pas encore à expliquer, si ce n'est avec des raisons valables en un endroit et insoutenables dans un autre, la défaite du parti libéral.

Il reste cependant qu'après l'élection, nous devons accorder un bon point à l'un des membres les plus influents du parti conservateur, M. Howard Green, député pour le comté de Vancouver-Quadra en Colombie-Britannique.

D'après une dépêche de Vancouver en date du 12 juin, ce dernier que l'on considère comme un futur ministre dans le cabinet Diefenbaker aurait déclaré que son parti favoriserait la création d'une marine marchande au pays s'il réussit à établir son pouvoir au Parlement fédéral.

"Nous aurons une marine marchande même si le gouvernement est obligé de lui verser des subsides", aurait déclaré M. Green, d'après une dépêche de la Presse Canadienne.

Dans les revendications qu'elle a présentées dans le passé au gouvernement fédéral, la CTCC a réclamé à maintes reprises, la création d'une marine marchande canadienne, dût-elle être subventionnée.

QUEBEC

Employés de garages sans protection par suite de l'abrogation du décret

La Ville de Québec est présentement le théâtre d'un différend patronal-ouvrier qui peut dégénérer en un conflit sérieux d'ici quelque temps. C'est la déclaration que faisait dimanche midi dernier, M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la C.T.C.C., au cours d'une causerie radiophonique sur les ondes de CHRC de cette ville.

M. Ouellet a déclaré que le conflit actuel implique 500 établissements, garages ou stations de service de la région et quelque 2,500 travailleurs, hommes de métier, hommes de service, préposés aux pièces ou employés de bureau.

La plupart des employeurs, propriétaires de garages, sont membres de l'Association des Marchands Détaillants du District de Québec, section de l'Auto-Voiture, tandis que les employés sont groupés dans deux syndicats affiliés au Conseil central de Québec et groupent plus de 1,200 employés.

Ouvriers non protégés

Dans sa causerie, M. Ouellet a déclaré que les employeurs ont refusé de renouveler le décret qui couvrait les employés et ils ont demandé qu'il soit abrogé à compter du 10 juin 1957. Cela veut dire que tous les employés de garages, de stations de service, qui ne sont pas syndiqués, vont se trouver absolument sans protection et que les employeurs peuvent diminuer les salaires au niveau permis par la Loi du salaire minimum, soit environ 40 cents l'heure et abolir certains autres avantages comme le temps

double le dimanche, la deuxième semaine de vacances, etc.

Seuls, a déclaré M. Ouellet, les employés membres du Syndicat et travaillant dans des établissements où la majorité des employés sont syndiqués, peuvent être efficacement protégés parce que le syndicat groupant la majorité des employés détient un certificat de reconnaissance syndicale et jouit de la protection de la Loi des relations ouvrières.

M. Ouellet a déclaré que les employés de garages et de stations de service joignent en grand nombre les rangs du Syndicat qui constitue leur seule arme de défense.

Devant l'arbitrage

Entre temps, le Syndicat est actuellement en arbitrage depuis le 11 juin dernier afin de protéger les employés syndiqués des garages et stations de service où il détient la majorité syndicale.

Le Syndicat réclame entre autres, un salaire minimum de \$1.75 pour les hommes de métier et de \$1.25 pour les hommes de service ainsi qu'une clause d'atelier syndical imparfait.

Le Syndicat a dû entreprendre des négociations et passer par la conciliation et l'arbitrage en se prévalant de ses certificats de reconnaissance syndicale par suite du refus de l'Association patronale de soumettre le différend à l'arbitrage.

Le tribunal, qui est présidé par Me Marc de Goumois, comprend M. André Roy, comme arbitre syndical, et Me Jean Massicotte, arbitre patronal.

La prochaine séance d'arbitrage est fixée à vendredi, le 21 juin.

GRANBY

Le Syndicat national catholique des employés de Esmond Mills Inc., à Granby, a élu ses directeurs pour le terme 1957-58.

C'est M. Bertrand St-Onge qui a été choisi au poste de président, tandis que MM. Normand Tremblay, Marcel Lamarche, Jean-Marie Tétreault ont respectivement été élus aux postes de vice-président, de secrétaire et de secrétaire-archiviste. MM. Herma Giard, Armand Frédéric, Rosaire Lambert, Renald Robert et Denis Germain sont les directeurs élus.

C'est M. Gérald Gladu qui fut choisi président d'élections et les nouveaux officiers ont été installés par M. l'abbé Roger Bouvier, aumônier, qui a procédé à la médiation du groupe.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau, VI. 9-2121
domicile, CL. 9-2839

QUATRE MOYENS de régler son compte

ACHETER LE BOUTON-INSIGNE

(1) Le minimum qu'un syndiqué puisse faire pour appuyer les gars de l'aluminium, c'est d'acheter et de porter le bouton-insigne déjà distribué dans tous les centres.

Ce bouton-insigne, couleur aluminium, porte l'inscription suivante: J'appuie les travailleurs de l'aluminium. Pour pouvoir dire qu'on les appuie vraiment, le prix du bouton a été fixé à \$1.00. C'est un devoir pour tout syndiqué digne de ce nom de verser "sa piastre" et de porter "son bouton" d'ici 24 heures, si ce n'est pas déjà fait.

En plus de la somme versée, le port du bouton apprendra à toute la population, de loin comme de près, que les gars d'Arvida sont en grève.

PRETER A LA CTCC

(2) Le deuxième moyen, plus important encore que le premier, c'est de prêter à la CTCC en achetant un ou plusieurs bons de solidarité syndicale. Ces bons viennent d'être émis. Ils se présentent en coupures de \$5.00, \$10.00, \$25.00, \$50.00 et \$100.00.

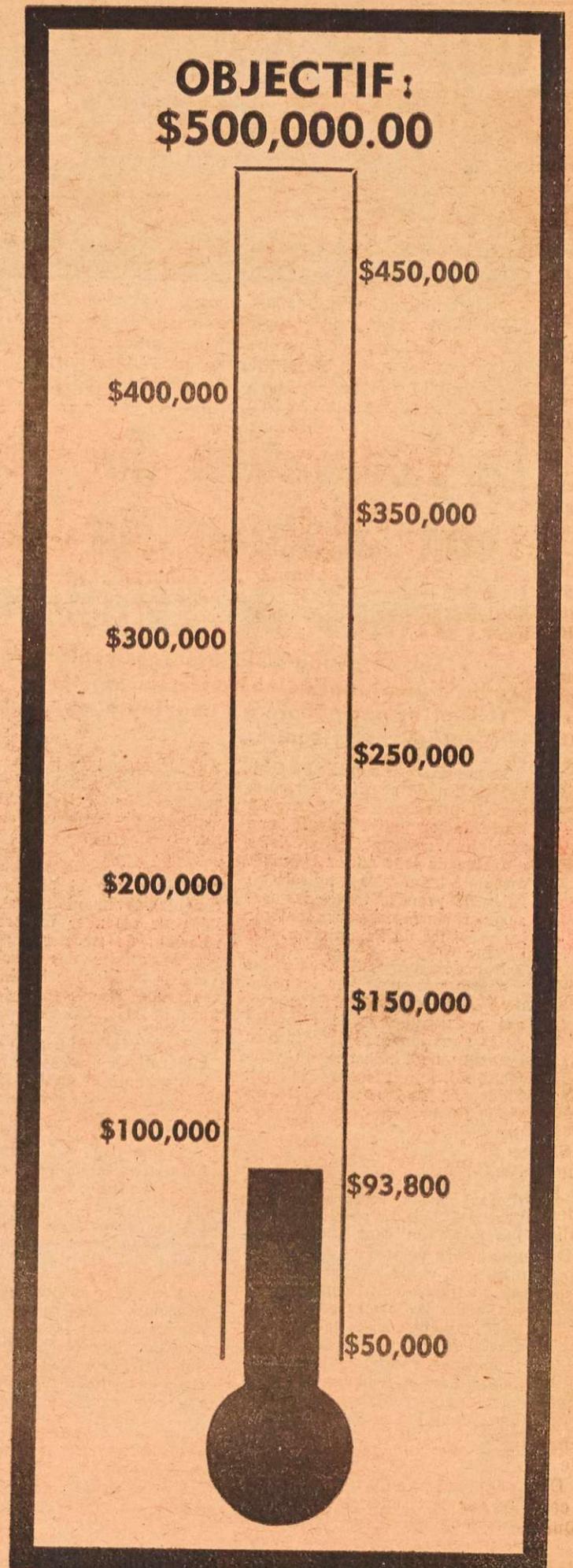
Comme on voit, il y en a pour toutes les bourses. Il ne s'agit pas d'un don mais d'un prêt sans intérêt. Les bons sont remboursables à des périodes déterminées. Ils sont remboursables sans délai si l'acheteur décède ou tombe en grève.

C'est une façon peu coûteuse (puisque'il s'agit seulement d'un prêt) de soutenir des gars qui luttent et qui, par conséquent, renoncent complètement, eux, à leur salaire; ils ne le reverront ja mais, tandis que les bons achetés constituent une épargne.

LES PERMANENTS "SOLIDAIRES"



A l'issue de l'assemblée spéciale convoquée pour expliquer aux permanents syndicaux de la CTCC et des corps affiliés, les moyens à prendre pour financer la grève des travailleurs de l'aluminium, les employés ont souscrit spontanément plus de \$2,000.00 pour venir en aide aux grévistes d'Arvida.



LES GARS DE L'AMIANTE SE SOUVIENNENT

LES GARS DE L'AMIANTE SE SOUVIENNENT

TOUT LE MONDE DANS LA LUTTE

Depuis cinq semaines déjà, près de sept mille travailleurs de l'aluminium, nos confrères syndiqués, sont en grève à Arvida. C'est l'une des grèves les plus importantes que la C.T.C.C. ait jamais faites. Et rien n'assure que le nombre des grévistes n'augmentera pas encore de trois ou quatre mille d'ici les prochaines semaines.

C'est pourquoi la C.T.C.C., en plus des caisses de secours locale et fédérale et du Fonds de Défense professionnelle, constitue maintenant un Fonds spécial de solidarité, afin que les grévistes de l'aluminium soient assurés dès maintenant des moyens indispensables pour une lutte à finir contre l'une des plus grandes entreprises du Canada tout entier.

Les lecteurs du Travail connaissent déjà l'enjeu de cette grève. Ils savent que l'Aluminium Co. refuse de payer dans la Province de Québec les salaires qu'elle paye ailleurs et qui sont payés chez nous par d'autres industries de moindre taille. Ils savent que l'Aluminium Co. s'acharne à diviser les ouvriers en leur refusant un contrat unique pour pouvoir établir entre ses diverses usines des différentiels injustifiables.

Nous l'avons déjà dit, une grève de cette envergure ne peut pas être gagnée par les travailleurs de l'aluminium tout seuls. Il faut que tous les syndiqués de la C.T.C.C. entrent avec eux dans la lutte. Il y va, non seulement du sort de quelque 10,000 confrères, mais aussi de toutes les négociations de l'an prochain à travers la Province.

\$93,800 SOUSCRITS EN UNE SEMAINE

Nom du Syndicat	Somme prêtée
S.N. des Trav. en Produits chimiques de Shawinigan-Falls	\$40,000.00
Conseil central de Sorel	500.00
S.N. des Emp. du Pouvoir de l'Isle Maligne	500.00
S.N.C. du Textile inc., St-Hyacinthe	3,000.00
S.N. des Trav. de l'Amiante de Johnson's	6,000.00
S.N. des Emp. des Pouvoirs électriques de Shipshaw et Chute-à-Caron	1,000.00
Synd. de la Métallurgie de St-Hyacinthe	100.00
S.N. de Pulpe et Papier de Godbout	400.00
S.N.C. des Emp. Esmond Mills inc.	1,000.00
Union des Ouvriers du Textile Coton de Drummondville	10,000.00
S.N.C. des Emp. des Inst. Religieuses de St-Hyacinthe	500.00
S.N. des Ouvriers en Forêt inc., Shelter Bay	100.00
Conseil central des S.N.C. de St-Hyacinthe	1,000.00
La Fraternité N.C. du Transport de Québec inc.	200.00
Ass. des Employés du Bas façonné de Orient Hosiery - Sherbrooke inc.	2,000.00
S.N. de l'Ind. métallurgique de Sorel	500.00
S.N. d'Amiante d'Asbestos inc.	10,000.00
S.N.C. de l'Amiante inc. d'East-Broughton	5,000.00
S.N. des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha!	2,000.00
Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, inc.	10,000.00
	\$93,800.00

DONNER AUX COLLECTES DE L'USINE

(3) Les collectes aux portes des usines. C'est un moyen que nous connaissons déjà. Pour jeter dans une boîte marquée "CTCC", quel syndiqué ne trouvera pas dans le fond de sa poche une pièce de monnaie; le prix d'un paquet de cigarettes (les grévistes fument déjà des rouleuses depuis trois semaines).

Quel gréviste refusera de se faire lui-même le collecteur et de tendre la boîte aux barrières, le vendredi soir? Les gars de l'aluminium se battent pour nous, ne l'oublions pas. En forçant la grande industrie à payer les salaires justes, ils obligent aussi, quasi directement, la moyenne et la petite industrie à faire de même.

VOTER EN FAVEUR D'UN PRET A LA CTCC

(4) Pour prêter à la CTCC les sommes dont le mouvement a besoin, à même les caisses syndicales, la plupart des corps affiliés: syndicats, conseils centraux, fédérations, ont besoin d'un vote par l'assemblée générale.

Vous êtes tous membres de l'assemblée générale. Quand la proposition sera soumise aux membres, faites-vous un devoir d'être présents et de voter pour le plus gros prêt possible.

Il serait monstrueux que des sommes d'argent restent à dormir dans les caisses, inutilement, quand des milliers de grévistes sont sur la ligne de feu et que le gouvernement a besoin de toutes ses forces.

LES GARS DE L'AMIANTE SE SOUVIENNENT



M. Georges Dionne, président du Syndicat des Travailleurs de l'Amiante de l'Asbestos Corporation, remettant à M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, un chèque de \$40,000.00 pour venir en aide aux grévistes des syndicats de l'aluminium. A gauche, on remarque M. Lionel Dion, président du Syndicat de la Johnson's de Thetford, qui a souscrit \$6,000.00, et M. Armand Larrivée, président du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos et président nouvellement élu de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie minière, qui a souscrit \$10,000.00.

ARVIDA STRIKE

CCCL President Picard And Labor Minister Meet

Upon his return early last week, Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL union, issued a press release to "Le Travail" announcing that he had succeeded in prevailing upon the provincial Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette, to intervene in the month-old strike of 6,500 aluminum workers who are members of the National Union of Aluminum Workers of Arvida CCCL.

Arrangements by Mr. Picard for the Labor Minister's intervention followed appeals from 11 mayors in the Saguenay-Lake St. John region for help in settling the aluminum strike which is paralyzing trade in the surrounding district.

Mr. Barrette studied reports of an investigation made by Noel Bérubé, provincial government conciliator and asked representatives of the Aluminum Company of Canada to meet with the CCCL union either in Quebec or Montreal in an effort to end the strike which has halted the entire aluminum supply of the Province of Quebec.

Labor Minister Barrette said during the course of events last week, he would submit a proposition to both company and union that might be acceptable but he would not elaborate any further on this statement.

No person will blame the provincial government if they lift some of the privileges they have accorded the Aluminum Company of Canada if this over-rich company persists in bringing suffering to bear on the population of our province.

Paper Workers Refuse Company Wage Increase

A company offer of a general wage increase of 3½ per cent has been unanimously turned down by the employees of the St Lawrence Corporation of East Angus.

The workers who are members of the Pulp and Paper Workers Union CCCL held a meeting and refused to accept the company offer as non-satisfactory to their needs.

The workers are justified in claiming that they are entitled to receive the same pay rates as all other workers in the industry.

The union members have authorized their negotiation committee to meet again with company representatives in an effort to secure higher wage rates than offered.

Company spokesmen claimed that the company was unable to offer any higher pays but the

union does not think that their reason is serious enough to warrant the pulp and paper workers to continue to accept lower wages than others in the pulp and paper industry.

Further meetings are scheduled to take place between company and union in the near future.

SHERBROOKE

Paton Workers Given 8 and 10 Cents Boost

Workers employed by the Paton Manufacturing Company of Sherbrooke who are members of the National Association of Paton Employees CCCL have accepted a final offer made by the company after turning down a previous award made by an arbitration board.

The board had recommended a 5-cent hourly wage increase, but the members turned this offer down and resumed post-arbitral meetings with company representatives who finally came up with a further offer of 8 cents and 10 cents an hour.

The 8-cent increase will be paid to piece work operators while regular hourly-rated employees will benefit by wage increases of 10 cents an hour.

The membership accepted the company's final offer at a meeting called to consider strike action.

Clothing Workers Gain More Money, Shorter Hours

A new collective labor agreement providing for increased wages and a shorter work-week has been signed by the National Federation of Clothing Workers CCCL bargaining agent for 1,300 of the 4,000 workers in the industry and nine shirt manufacturers.

The contract signing was announced by union president Angelo Forte, who reported that steps have been made to have the

agreement extended throughout the whole industry.

The newly signed agreement provides for an hourly wage increase of from 10 to 15 cents and a reduction in the work hours from 42 to 40 in the Montreal zone.

And an additional benefit secured for the clothing workers is an increase in piece work rates by five per cent.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Mr. Payne welcomed back

S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation, CCCL, and councillor to the National Union of Vickers Employees, CCCL, received a warm welcome at a Vickers' union meeting last week.

He had just arrived from Geneva, Switzerland, where he attended the annual congress of the I.L.O. (International Labour Organization).

Ted addressed the membership and had some very interesting information which he secured following visits to several British shipyards and where he studied wages and working conditions in the English marine industry.

Conditions Only Temporary

The alterations which are being carried out to the North Wall clockhouse is causing great confusion to workers who are obliged to wait in line to punch out time cards at the end of the shift.

Information which has reached this column promises that the alteration work will be completed soon and that this annoying situation will be remedied without any further delay.

Watch For Announcement

In answer to the requests of many night shift workers in future, the date of the Saturday morning meeting for these workers will be published in this column previous to the meeting being held.

These morning meetings have proved very popular in the past and will be continued in the future. Watch this column for the date.

In answer to requests

For the information of several members who have asked for clarification of the contract clause covering "overtime" we

are publishing the article ad verbatim:

The Article in question is No. 6 paragraph "D" and reads as follows:

"When overtime is necessary it has to be distributed evenly between all employees normally engaged in the work involved on either day or night shifts".

Any worker requiring further information on this subject should contact his departmental steward or call at the union office.

Picnic Date Set

The date of the annual picnic which is sponsored by Canadian Vickers Mutual Benefit Association has been tentatively set to take place on Saturday, August 17.

As this date will coincide with the trial run of Ship 260, many members will be unable to attend.

Those on vacation on this date should make an effort to take part in the event as it promises to be bigger and better than ever.

Your committee has worked hard to repeat last year's success when a bumper crowd turned out for the picnic.

Be sure and bring your family to the annual picnic.

Notes From Sorel

1,222 CCCL union members of Sorel Industries Limited have contributed one dollar each to the recent campaign in support of the Hotel Dieu Hospital, in Sorel.

Memo To Members

In the wake of the recent lay-off occurred members who were laid off are asked to make sure their seniority rating was respected. If in doubt contact your departmental steward or union office without delay.

ST-HYACINTHE

Municipal Workers Get Substantial Pay Hikes

A weekly pay increase ranging from \$6.00 to \$12.00 and several other contract advantages is provided for in a collective labor agreement which has been signed between the National Union of Municipal Employees CCCL and the City of St Hyacinthe it has been announced.

The municipal employees will also be given a cost-of-living bonus based on the consumer price index, a 44-hour work week,

In other parts of the Province of Quebec the hourly rate has been given a boost of from 10 to 20 cents and the work-week reduced to 42 from 46. Outside the Montreal zone the union workers will also received five per cent increases for piece work.

The president of the National Federation of Clothing Workers CCCL, Angelo Forte also reported that an arbitration board will hear a wage dispute involving three firms, Bluestone, Miller Cap and Shirt and Collegiate Manufacturing Company of Montréal.

nine statutory holidays, two weeks paid vacation and a closed shop.

The contract which shall expire next February 1 is the result of an arbitration decision handed down by the board under the presidency of Judge Aime Chasse.

Yamaska Shirt Workers Get 10c Hourly Boost

The National Clothing Workers Union of St Hyacinthe CCCL and the Yamaska Shirt Manufacturing Company have concluded a labor agreement which provides hourly-rated shirt workers with 10-cent wage increases and piece workers with a 10 per cent salary hike.

The newly signed labor agreement will remain in force for a two-year period from January 1 1957.

Another benefit secured for the employees of Yamaska Shirt is an additional paid holiday.

Miss Madeleine Bienvenue and Miss Marie-Paul Jubinville acted for the CCCL union during negotiations while Mr. Yvon Bolduc represented the company.





Le groupe des congressistes de la Fédération Nationale de l'Industrie Minière photographiés à l'issue de leur congrès tenu à Thetford en fin de semaine. M. Armand Larrivée a été élu à l'unanimité président de la Fédération en remplacement de M. Rodolphe Hamel qui n'a pas brigué les suffrages.

M. Armand Larrivée, élu président de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière

Il succède à M. Rodolphe Hamel, démissionnaire

58 délégués représentant les syndicats affiliés à la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie minière, ont élu à l'unanimité M. Armand Larrivée, d'Asbestos, président de cet organisme, en remplacement de M. Rodolphe Hamel, démissionnaire. L'on sait que ce dernier est passé dernièrement à l'emploi de la CTCC.

On a révélé au cours du congrès que les effectifs de la Fédération sont restés inchangés en 1956 malgré l'augmentation assez considérable des effectifs augmentation a été annulée par le renvoi de plusieurs centaines

de travailleurs à l'Asbestos Corp. et à la Johnsons de Thetford.

Les réformes de la structure

Faisant suite à une journée d'études tenue au cours de l'année, le congrès a émis les vœux suivants qui seront transmis à la CTCC concernant les réformes de structures: que l'on adopte en principe le projet No 1 de réformes de structures; que tous les permanents syndicaux soient sous la juridiction de la CTCC; que les prévisions budgétaires plus réalistes soient préparées et finalement que les responsabilités des directeurs ré-

gionaux et professionnels soient mieux définies.

Projets d'expansion

On a relevé au cours du congrès que la Fédération projette de lancer une grande campagne d'organisation dans la région de Chibougamau. A ce sujet, la Fédération a embauché M. Guy Beaudoin pour diriger l'organisation dans ce centre.

L'assistance des organisateurs de la CTCC sera aussi requise par la Fédération.

Les élections

Les élections, sous la présidence de M. Jean Marchand, secrétaire général, ont donné les résultats suivants: MM. Armand Larrivée, président; Lionel Dion, 1er vice-président; Clitus O'Brien, 2e vice-président; Louis-Philippe Leblond, 3e vice-président; Daniel Lessard, secrétaire-trésorier.

Les syndicats représentés ont également nommé leurs directeurs sur le Bureau fédéral.

Dans son allocution aux délégués, M. Marchand a souligné, en commentant le départ de M. Hamel, et la maladie de M. Daniel Lessard, que le syndicalisme épuise ses hommes et qu'il ne faut pas être trop exigeant à l'égard du personnel syndical.

Il a remercié les syndicats de l'amiante qui ont généreusement souscrit \$56,000 au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC pour aider les grévistes de l'aluminium. Les travailleurs de l'amiante qui ont passé par la dure épreuve d'une longue grève, il y a près de 10 ans savent combien les grévistes ont besoin de compter sur l'appui de tous les travailleurs syndiqués. Cette aide ne doit pas manquer aux grévistes d'Arvida, conclut-il.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Ted Payne de retour

M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération nationale de la Métallurgie, a reçu un chaleureux accueil lors de son apparition à l'assemblée syndicale de la semaine dernière. M. Payne arrivait justement de Genève où il a participé aux réunions du Bureau International du Travail. Dans une allocution faite aux membres, M. Payne a raconté particulièrement ses visites faites aux travailleurs des chantiers maritimes de l'Angleterre et a rapporté des informations profitables sur les salaires et autres conditions de travail.

Conditions temporaires

Les rénovations que l'on est à effectuer obligent certains employés d'attendre parfois assez longtemps afin de poinçonner leur carte. On nous informe que ces travaux tirent à leur fin et que la situation redeviendra normale d'ici quelques jours.

Assemblées annoncées

Les assemblées syndicales du samedi matin ont été tellement populaires que l'on nous demande de publier la date des prochaines assemblées dans les colonnes du journal. Pour vous servir, nous ne manquerons pas de le faire.

Le temps supplémentaire

En réponse à plusieurs demandes faites concernant le temps supplémentaire, voici le texte de l'article 6, paragraphe "D" de la convention collective à ce sujet:

"Quand le surtemps devient nécessaire, il doit être réparti également entre tous les employés normalement occupés à la tâche requise, soit sur l'équipe de nuit ou sur l'équipe de jour."

Ceux qui désirent des informations additionnelles à ce sujet, peuvent s'informer auprès de leur délégué départemental ou à l'agent d'affaires.

Le pique-nique annuel

La date choisie pour le pique-nique annuel des employés de la Canadian Vickers est celle du 17 août prochain.

Comme cette date coïncide avec le voyage d'essai du navire 260, plusieurs membres ne pourront donc pas prendre part au pique-nique. Les employés qui seront en vacances durant cette période voudront faire un effort spécial pour participer à cette fête et assurer un succès comparable à celui réalisé l'an dernier.

PLESSISVILLE

12 à 19 cents l'heure de plus chez Forano

Le Syndicat des Employés de la Fonderie de Plessisville et la Compagnie Forano de cette ville viennent de conclure une convention collective de travail pour une période de deux années à compter du 15 septembre 1957.

Toutefois, après entente entre les parties, la nouvelle échelle des salaires devient effective à partir du 13 mai 1957 et prévoit une augmentation globale de 19 cents l'heure pour les hommes de métier, de 15 cents pour les spécialistes et de 12 cents pour les journaliers.

Les hausses immédiates sont de 10, 6 et 3 cents selon les catégories; trois hausses de trois cents seront accordées le 15 mars 1958, le 15 septembre 1958 et le 15 mars 1959.

La prime pour le travail de nuit a été majorée de 5 cents pour être portée à 15 cents tan-

dis que plusieurs occupations ont obtenu des réajustements de salaire. Les travailleurs ont également obtenu une fête chômée et payée de plus; les deux parties ont également convenu d'effectuer une nouvelle classification et une nouvelle réévaluation devant devenir effective le 15 septembre 1959.

M. Raymond Parent, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, dirigeait les négociations assisté de MM. R. Hallé, président du Syndicat; E. Fortier, secrétaire; S. Montambeault, trésorier; R. Hainse, assistant-trésorier; N. Bélanger, directeur.

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE

ASSURANCE-VIE

DECES ACCIDENTEL

DE PLUS :

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche, matin de 11 h. à 11 h. 15

Four Means To Win the Aluminum Strike

For five weeks now, nearly 7,000 aluminum workers, our own union brothers, have been on strike in Arvida.

It is one of the most important strikes in the history of the CCCL Movement.

* * *

This is the reason the CCCL has launched a Special Solidarity Fund to aid the striking Arvida aluminum workers and afford them the means to carry their fight to a successful conclusion with one of Canada's largest and most powerful enterprises.

* * *

Readers of Le Travail are fully aware of conditions which brought about the strike. They know that the Aluminum Company of Canada refuses to pay its Quebec workers the wages it is now paying in other similar industries in the Province.

The Aluminum Company is trying to conquer by dividing the workers when they refused the union a master contract, and the same salary base paid in the rest of Canada.

* * *

We are certain that a strike of this magnitude cannot be won alone by the aluminum workers... All CCCL locals and members must help. This help is not only for the 10,000 aluminum workers, but for all future negotiations which will be conducted in the next years.

The minimum effort union members are asked to do is to purchase and wear a button which has already been distributed to all-union centres.

This aluminum-colored insignia carries the following inscription:

"I support the aluminum workers".

To show their sincerity all union members are asked to put a button which sells for one dollar.

It is the duty of all members to buy and wear one of these buttons.

And apart from the one dollar paid for the button, it will show everyone, both near and far, that our fellow union brothers are on strike in Arvida.

The second means, which is of greater importance than the first, is to buy one or more union solidarity bonds which are now on sale in denomination of \$5.00, \$10.00, \$25.00, \$50.00 and \$100.00.

As will be noted the bond denominations were issued to fit any purse, and they are not a gift but a loan without interest.

In case of death or strikes the bonds are immediately refundable.

It is the finest way to show our support to the Arvida strikers and help them

to win their fight which shall have a great bearing upon the union movement in the future.

The third means takes place in the form of taking up voluntary collections at the entrances to all plants which has proved very successful in the past.

And what monies that will be thrown into the collection boxes marked CCCL UNION would mean one package of cigarettes less. The strikers are "rolling" their own.

And the fourth means is to lend to the CCCL union the sum it requires. This will have to be voted at a general membership meeting whether it be affiliated locals, unions, Central Councils or Federations.

You are all union brothers under one banner so when the proposition is made at your meeting, give it your unqualified support and help the CCCL Defense Fund.

It is monstrous to allow sums of money to lie idle while thousands of fellow union members are on strike and walking the picket lines.

The union needs all the moral support and force it can muster.

Be a good union man and support the proposition.



\$50.00

BON DE SOLIDARITE SYNDICALE

Certificat D N° 1030



La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
(C. T. C. C.)

paiera, sur demande, trois années après l'émission du présent certificat, la somme de CINQUANTE dollars

à *Joseph Syndiqué*
en considération d'un prêt sans intérêt qu'il (elle) a consenti au Fonds de défense professionnelle de la C.T.C.C. pour la protection des droits des travailleurs.

Afin de lui permettre d'échelonner les échéances, la C.T.C.C. pourra se prévaloir d'un délai de trois mois à compter de la date de la demande de remboursement d'un bon.

Si le détenteur de droit du présent certificat décède (dans le cas d'un individu) la C. T. C. C., sur demande, rachètera immédiatement ledit certificat et en paiera la valeur aux héritiers ou ayants droit.

Le présent bon, qui n'est pas négociable, constitue un engagement direct de la C.T.C.C. et de son Comité de défense professionnelle.

LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA (C. T. C. C.)

Président

Trésorier

Date.....